



COVID 19 protocole sanitaire / GROUPES

Mise à jour le 11/10/2021

Suite aux récentes annonces du Gouvernement, Planet Ocean Montpellier vous présente son dispositif sanitaire applicable à compter du 11 octobre 2021.

- Pour les visiteurs âgés de 12 ans et 2 mois et plus, le passe-sanitaire est obligatoire.
- Les visiteurs de moins de 12 ans et 2 mois sont dispensés de passe-sanitaire.

Les contrôles seront effectués à l'entrée du site. Les mesures sanitaires déjà mises en place sont toujours d'actualité.

Ce dispositif est susceptible d'évoluer en fonction de nouvelles décisions des autorités gouvernementales. Pour plus d'information sur le passe-sanitaire, veuillez consulter le [site du gouvernement](#).

Qu'est-ce que le « passe-sanitaire » ?

Le « passe-sanitaire » consiste en la présentation, numérique (*via* l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire sous forme de flashcode, parmi les trois suivantes :

1. Un test négatif RT-PCR ou un test antigénique de moins de 72 heures. Les autotests sous la supervision de professionnels sont valides.
2. Une attestation de vaccination certifiée : justificatif du schéma vaccinal complet.
3. Un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 : test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Qui doit porter un masque dans le parcours de visite ?

Le port du masque est toujours obligatoire pour visiter Planet Ocean Montpellier et ceci pour tous les visiteurs à partir de 11 ans.

En cas d'évolution du contexte sanitaire général, et donc du changement de scénario apprécié par territoire, le port du masque pourrait devenir obligatoire pour les enfants de 6 ans ou plus / classes de CP ou plus.

Qu'en est-il pour les réservations de groupe ?

Comment préparer votre venue ?

Pour les groupes ayant effectué une réservation, voici les informations pour préparer votre venue, en complément des mesures sanitaires déjà mises en place à Planet Ocean Montpellier.

Plus d'information sur les gestes sanitaires mis en place : [les bons gestes de l'explorateur](#).

- Les visiteurs de plus de 12 ans et 2 mois doivent présenter chacun un passe-sanitaire.
- Les visiteurs de moins de 12 ans et 2 mois sont dispensés de passe-sanitaire.
- Chaque groupe doit être accompagné au moins d'un adulte de plus de 18 ans.
- Les accompagnateurs de plus de 18 ans doivent présenter un passe-sanitaire.
- Les accompagnateurs mineurs de moins de 18 ans doivent présenter un passe-sanitaire.

Attention,

- Il appartient au responsable du groupe de s'assurer au préalable que les personnes de plus de 12 ans et 2 mois soient bien munis du passe-sanitaire avec flashcode.
- Les personnes de 12 ans et 2 mois et plus qui ne seraient pas en possession d'un passe-sanitaire valide ne pourront accéder à la visite ni aux activités.

Comment se passe l'arrivée du groupe ?

1. Le groupe se présente devant l'entrée dédiée aux groupes à l'heure indiquée sur le contrat de réservation.
2. Le responsable du groupe se présente aux portes de l'entrée grand public, et sera invité à rentrer seul pour finaliser l'aspect administratif du dossier de réservation, notamment la présentation des passe-sanitaires.

Lors du scan des passe-sanitaires :

- Si le flashcode est vert :
le passe-sanitaire est valide et l'accès au site est autorisé pour cette personne.
 - Si le flashcode est rouge :
le passe-sanitaire n'est pas valide et l'accès au site ne sera pas autorisé pour cette personne.
 - Si cette personne est le seul responsable du groupe (majeur de plus de 18 ans), l'accès au site pour le groupe ne pourra être autorisé.
 - Si cette personne est l'un des enfants/élèves, un accompagnateur devra rester avec lui à l'extérieur du site en attendant que le reste du groupe finisse la visite. Les effectifs d'encadrement devront être respectés.
3. Le groupe sera ensuite convié à pénétrer dans le site et à commencer la visite.

En cas d'urgence ou lors de votre arrivée, vous pouvez contacter un responsable accueil au 04 67 13 05 77.